



RN122 – Travaux de reprise d’ouvrage d’art Du lundi 24 août au vendredi 23 octobre

Dans le cadre de l’entretien du réseau routier national, la Région Auvergne Rhône Alpes va procéder à des travaux de reprise **de l’ouvrage d’art “le Pont de la Cère – Lastache”** sur la **RN122**.

Cette opération se déroulera du **lundi 24 août au vendredi 23 octobre 2026**, en 3 phases, sur le territoire de la commune de Saint-Jacques-des-Blats (15), sur une distance de 0,5 km. Une seconde tranche de travaux, sous alternat, sera réalisée au printemps 2027

Conditions de circulation :

- Phase 1 : du **24 août au 6 septembre**, la circulation se fera par alternat et cette réglementation s’appliquera à tous les véhicules circulant sur ce secteur ;
- Phase 2 : du **7 au 20 septembre**, la RN122 sera fermée à la circulation entre le tunnel du Lioran et l’hôtel des Chazes, commune de Saint Jacques des Blats ;
- Phase 3 : du **21 septembre au 23 octobre 2026**, la circulation se fera par alternat et cette réglementation s’appliquera à tous les véhicules circulant sur ce secteur.

Des déviations seront mises en place durant les phases de travaux (**voir plan en page 3**) :

- Phases 1 et 3 (alternat) : la circulation du sens Murat → Aurillac, sera déviée par la RD67 afin de ne pas générer une remontée de file dans le tunnel et ainsi déclencher la fermeture systématique du tunnel.
Dans le sens Aurillac → Murat, elle s’effectuera normalement en passant par le tunnel du Lioran.





La vitesse sera limitée à 50 km/h sur l'ensemble de la zone concernée, avec interdiction de dépasser. L'attention des usagers est attirée concernant le respect des vitesses et des distances de sécurité.

- Phase 2 (fermeture) :
 - ➔ Déviation pour les véhicules légers : entre Murat et Aurillac via les RD926, RD721 (via St Flour), RD921, RD 990 (via Pierrefort) et RD920 ;
 - ➔ Déviation pour les véhicules légers et les poids lourds : entre Murat et Aurillac via les RD3 (via Riom es Montagnes), RD922 (via Mauriac), RD1120.

En cas d'aléas de chantier ou météorologique, les travaux pourraient être reportés de quelques jours.

Ces travaux sont indispensables pour assurer la pérennité de l'ouvrage. À cette occasion, la largeur de la chaussée sera augmentée afin de permettre, à l'avenir, la réalisation de travaux sous alternat de circulation, limitant ainsi les perturbations pour les usagers. Par ailleurs, les dispositifs de retenue seront mis aux normes en vigueur, renforçant ainsi la sécurité sur cet axe majeur du Cantal.

la Région Auvergne Rhône Alpes , consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.





Plan des déviations

